

Superior Court Appointments

WHEREAS each province and territory is constitutionally tasked with determining its requirements for the number of Superior Court judges, requesting that the federal government appoint additional judges when required, and paying much of the support and administrative costs associated with those judges;

WHEREAS the federal government is charged with fulfilling the requests for appointments, and paying the required compensation to appointed judges;

WHEREAS provincial governments in Alberta and Quebec have adopted legislation to create additional judicial positions and made a business case to the Federal Government to support those additional positions in their respective jurisdictions;

WHEREAS the federal government has failed to add those judicial positions in Alberta and Quebec;

BE IT RESOLVED THAT the Canadian Bar Association urge the federal government to

Nominations à la Cour supérieure

ATTENDU QUE c'est à chaque province et à chaque territoire qu'il incombe, constitutionnellement, de déterminer le nombre de juges de Cour supérieure qui lui est nécessaire, de demander que le gouvernement fédéral nomme, le cas échéant, des juges additionnels, et de prendre en charge une grande partie des coûts des activités de soutien et des frais d'administration reliés à ces juges;

ATTENDU QU'il incombe au gouvernement fédéral de donner suite aux demandes de nominations et de payer la rémunération nécessaire aux juges nommés;

ATTENDU QUE les gouvernements provinciaux de l'Alberta et du Québec ont adopté des lois visant la création de postes de juge additionnels et ont présenté au gouvernement fédéral une analyse de rentabilité à l'appui de ces postes additionnels dans leur province respective;

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a omis d'ajouter ces postes de juges en Alberta et au Québec;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'Association du Barreau canadien exhorte le gouvernement

Resolution 13-05-A

immediately fill the outstanding additional judicial positions in accordance with its constitutional obligation to appoint Superior Court judges.

Certified true copy of a resolution carried by the Council of the Canadian Bar Association at the Annual Meeting held in Saskatoon, SK August 17-18, 2013.

Résolution 13-05-A

fédéral à immédiatement pourvoir les postes de juge additionnels qui restent vacants, conformément à l'obligation constitutionnelle qui lui incombe de nommer les juges de Cour supérieure.

Copie certifiée d'une résolution adoptée par le Conseil de l'Association du Barreau canadien, lors de son Assemblée annuelle, à Saskatoon, SK les 17 et 18 août 2013.

**John D.V. Hoyles
Chief Executive Officer/Chef de la direction**